

**Ligue Bourgogne/Franche-Comté
Championnats régionaux 2025/2026
Catégories Jeunes U16 – U19
Règlement sportif, administratif et financier**

Validé en Comité Directeur le

Les Clubs régionaux de Bourgogne/Franche-Comté sont invités à participer aux Championnats organisés par la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté lors de la saison 2025/2026

COMPETITIONS MOINS DE 19 ANS

Principe d'invitation-22 équipes réparties en 2 niveaux en phase qualificative et 3 niveaux en phases finales

Régionale 1 - Moins de 19 ans :

Equipe participante	Code Structure
AUXERRE MIGENNES M19 (20252620020052RST)	20252620020052RST
BUXY VERDUN CHALON M19 (20252620020043RST)	20252620020043RST
COUCHES CHAGNY GIVRY CHEILLY M19 (20252620020020RST)	20252620020020RST
ESPERANCE ST LEGER DES VIGNES RUGBY (4242L)	4242L
LONS LOUHANS M19 (20252620020024RST)	20252620020024RST
OVALE CHAROLAIS M19 (20252620020023RST)	20252620020023RST
R C MONTCEAU BOURGOGNE (4335M)	4335M
UNION BESANCON BAUME LES DAMES M19 (20252620020036RST)	20252620020036RST

PHASE QUALIFICATIVE :

1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 5 à 8 s'affrontent en matchs de classement :

Classement 1 : 5^{ème} – 8^{ème} chez le 5^{ème}

Classement 2 : 6^{ème} – 7^{ème} chez le 6^{ème}

Classement 3 : Perdant du match de Classement 1 contre Perdant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 7^{ème} place du championnat, le perdant à la 8^{ème} place.

Classement 4 : Gagnant du match de Classement 1 contre Gagnant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.



Les équipes classées de 1 à 4 s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

½ finale Aller 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 4^{ème}
½ finale Aller 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 3^{ème}

½ finale Retour 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 1^{er}
½ finale Retour 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 2^{ème}

Les équipes vainqueures s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueure de la finale sera sacrée championne régionale 1 et sera qualifiée pour les championnats de France R1 M19

Régionale 2 - Moins de 19 ans :

Poule	Equipe participante	Code Structure
1	A S AUTUNOISE (4301A)	4301A
1	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	4552Y
1	GENLIS AUXONNE M19 (20252620020049RST)	20252620020049RST
1	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M19 (20252620020055RST)	20252620020055RST
1	LE CREUSOT MONTCHANIN M19 (20252620020029RST)	20252620020029RST
1	LOUHANS LONS ST AMOUR 2 M19 (20252620020067RST)	20252620020067RST
1	MACON CLUNY M19 (20252620020050RST)	20252620020050RST
2	5 VALLEES CHABLIS MONTBARD TOUCY M19 (20252620020034RST)	20252620020034RST
2	C A PONTARLIER (4564L)	4564L
2	GRAND DOLE RUGBY (4556C)	4556C
2	LURE VESOUL M19 (20252620020047RST)	20252620020047RST
2	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M19 (20252620020033RST)	20252620020033RST
2	U S ARBOISIENNE (4551X)	4551X
2	U S DOLOISE (4558E)	4558E

Compétitions en rugby à XV

IMPORTANT : Compte tenu de l'impossibilité de construire un championnat Régional 3, il sera fait application des règlements généraux de la FFR Cf article 332 et 342

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII.**
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.**

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

Attention, l'équipe disposant de plus de 15 joueurs :

« L'équipe adverse peut conserver l'ensemble de ses joueurs/joueuses, même si cette situation entraîne le dépassement du nombre maximum autorisé dans le nouveau format de jeu.

PHASE QUALIFICATIVE :

2 poules de 7 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Toutes les phases finales de régionale 2 seront soumises à la règle du jeu à XV uniquement.

Barrages comme suit sur le terrain du mieux classé :

Barrage 1 : 2^{ème} poule 1 – 3^{ème} poule 2

Barrage 2 : 2^{ème} poule 2 – 3^{ème} poule 1

Les équipes vainqueures des barrages affronteront les équipes classées 1^{ère} de chaque poule à l'issue de la phase qualificative, sur terrain neutre, comme suit :

½ finale 1 : 1^{er} poule 1 – vainqueur Barrage 2

½ finale 2 : 1^{er} poule 2 – vainqueur Barrage 1

Les équipes vainqueures des ½ finales s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueure de la finale sera sacrée championne régionale 2.

Régionale 3 - Moins de 19 ans :

Les équipes classées de 7^{ème} à 14^{ème} du championnat de Régionale 2 s'affrontent sous forme de matchs de classement pour l'obtention du titre de Régionale 3

Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régionale 2 et 3 U19 et Régionale 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII.**
- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.**

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

PHASE FINALE :

Quart 1 : 4^{ème} poule 1 contre 6^{ème} poule 2

Quart 2 : 4^{ème} poule 2 contre 6^{ème} poule 1

Quart 3 : 5^{ème} poule 1 contre 5^{ème} poule 2

Quart 4 : 5^{ème} poule 2 contre 5^{ème} poule 1

Demi 1 : Vainqueur Quart 1 contre Vainqueur Quart 4 terrain neutre

Demi 2 : Vainqueur Quart 2 contre Vainqueur Quart 3 terrain neutre

Classement 1 : Perdant Quart 1 contre Perdant Quart 4 terrain neutre

Classement 2 : Perdant Quart 2 contre Perdant Quart 3 terrain neutre

Finale R3 : Vainqueur Demi 1 contre Vainqueur Demi 2 sur le lieu des finales

L'équipe vainqueure de la finale sera sacrée championne régionale 3.

COMPETITIONS MOINS DE 16 ANS

Principes d'invitation - 26 équipes - 3 niveaux R1, R2 et R3 en phase qualificative

Régionale 1 - Moins de 16 ans :

Equipe participante	Code Structure
A S MACONNAISE (4332J)	4332J
AUXERRE MIGENNES M16 (20252620020051RST)	202526200200 51RST
CHAGNY COUCHES GIVRY M16 (20252620020019RST)	202526200200 19RST
GRAND DOLE RUGBY (4556C)	4556C
OVALE CHAROLAIS M16 (20252620020022RST)	202526200200 22RST
R C MONTCEAU BOURGOGNE (4335M)	4335M
ST LEGER POGUES BAZOIS VAUZELLES M16 XV (20252620020038RST)	202526200200 38RST
UNION BESANCON BAUME LES DAMES M16 (20252620020035RST)	202526200200 35RST

PHASE QUALIFICATIVE :

1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 5 à 8 à l'issue de la phase qualificative s'affrontent en matchs de classement :

Classement 1 : 5^{ème} – 8^{ème} chez le 5^{ème}

Classement 2 : 6^{ème} – 7^{ème} chez le 6^{ème}

Classement 3 : Perdant du match de Classement 1 contre Perdant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Classement 4 : Gagnant du match de Classement 1 contre Gagnant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Les équipes classées de 1 à 4 à l'issue de la phase qualificative s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

1

½ finale Aller 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 4^{ème}
½ finale Aller 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 3^{ème}

½ finale Retour 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 1^{er}
½ finale Retour 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 2^{ème}

Les équipes vainqueures s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueure de la finale sera sacrée championne régionale 1 et sera qualifiée pour les championnats de France R1 M16.

Régionale 2 - Moins de 16 ans :

Equipe participante	Code Structure
5 VALLEES CHABLIS MONTBARD TOUCY M16 (20252620020031RST)	20252620020031RST
GENLIS AUXONNE M16 (20252620020048RST)	20252620020048RST
LONS LOUHANS ST AMOUR M16 (20252620020037RST)	20252620020037RST
MONTCHANIN LE CREUSOT M16 (20252620020028RST)	20252620020028RST
SAONE SEILLE TOURNUS (20252620020053RST)	20252620020053RST
ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 (20252620020032RST)	20252620020032RST
U S DOLOISE (4558E)	4558E
VERDUN BUZY CHALON M16 REG (20252620020042RST)	20252620020042RST

PHASE QUALIFICATIVE :

1 poule de 8 équipes. Les matchs se déroulent en Aller-Retour.

L'objectif est de jouer à XV dans ce championnat. Les précisions ci-dessous ont pour objectif de permettre aux équipes de jouer au maximum. Nous comptons sur votre volonté de développement et de permettre à l'ensemble des joueurs d'évoluer à XV.

IMPORTANT : Si une équipe ne peut respecter le jeu à XV le samedi, elle devra prévenir l'équipe adverse, IMPERATIVEMENT PAR MAIL (avec copie à la Ligue à 2002b@ffr.fr), avant le mercredi à 12H précédent la rencontre. La Ligue régionale sera seule validatrice de la possibilité de jeu à XII.

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII ;

Si moins de 13 joueurs : jeu à X en Effectif incomplet

EXCEPTION : l'équipe de Genlis Auxonne pourra évoluer en jeu à X selon les dispositions suivantes :

- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.

Si une équipe se présente avec moins de 8 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

Cette équipe de Genlis/Auxonne sera soumise à la disposition de prévenance, comme les autres équipes.

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 5 à 8 à l'issue de la phase qualificative s'affrontent en matchs de classement :

Classement 1 : 5^{ème} – 8^{ème} chez le 5^{ème}

Classement 2 : 6^{ème} – 7^{ème} chez le 6^{ème}

Classement 3 : Perdant du match de Classement 1 contre Perdant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Classement 4 : Gagnant du match de Classement 1 contre Gagnant du match de Classement 2 sur terrain neutre. Le gagnant terminera à la 5^{ème} place du championnat, le perdant à la 6^{ème} place.

Les équipes classées de 1 à 4 à l'isses de la phase qualificative s'affrontent en demi-finale aller/retour comme suit sur le terrain du moins bien classé en premier :

½ finale Aller 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 4^{ème}

½ finale Aller 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 3^{ème}

½ finale Retour 1 : 1^{er} – 4^{ème} chez le 1^{er}

½ finale Retour 2 : 2^{ème} – 3^{ème} chez le 2^{ème}

Les équipes vainqueures s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueure de la finale sera sacrée championne Régionale 2

Régional 3 – Moins de 16 ans :

Equipe participante	Code Structure
A S AUTUNOISE (4301A)	4301A
BAZOIS POGUES VAUZELLES ST LEGER M16 A X (20252620020039RST)	20252620020039RST
CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	20252620020071RST
ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	4552Y
HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	20252620020030RST
IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	20252620020056RST
NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	20252620020008RST
ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 2 (20252620020068RST)	20252620020068RST
U S ARBOISIENNE (4551X)	4551X
VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	20252620020046RST

PHASE QUALIFICATIVE :

Compétition organisée en festival sur 13 dates regroupant 10 équipes.

Pratique en jeu à X impérative.

Concernant la compétition Régionale 3 Moins de 16 ans, seules les 5 premières journées sont diffusées afin de permettre de vérifier les participations et les effectifs de chaque équipe. Certaines participations à des festivals ont été supprimées afin de limiter les longs déplacements pour certaines équipes.

Compétition en plateaux de 3 ou 4 équipes en jeu à X.

Date effective	Equipe locale	Equipe visiteuse	Club terrain
08/11/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	A S AUTUNOISE(4301A)
08/11/2025	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	U S ARBOISIENNE (4551X)	IS ALLIANCE RUGBY(5648P)
08/11/2025	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	IS ALLIANCE RUGBY(5648P)
08/11/2025	BAZOIS POGUES VAUZELLES ST LEGER M16 A X (20252620020039RST)	A S AUTUNOISE (4301A)	A S AUTUNOISE(4301A)
08/11/2025	A S AUTUNOISE (4301A)	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	A S AUTUNOISE(4301A)
08/11/2025	U S ARBOISIENNE (4551X)	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	IS ALLIANCE RUGBY(5648P)
08/11/2025	BAZOIS POGUES VAUZELLES ST LEGER M16 A X (20252620020039RST)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	A S AUTUNOISE(4301A)
08/11/2025	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	A S AUTUNOISE (4301A)	A S AUTUNOISE(4301A)
08/11/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	BAZOIS POGUES VAUZELLES ST LEGER M16 A X (20252620020039RST)	A S AUTUNOISE(4301A)
15/11/2025	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	A S AUTUNOISE(4301A)
15/11/2025	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	U S ARBOISIENNE(4551X)
15/11/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 2 (20252620020068RST)	C A PONTARLIER(4564L)
15/11/2025	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	C A PONTARLIER(4564L)
15/11/2025	U S ARBOISIENNE (4551X)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	U S ARBOISIENNE(4551X)
15/11/2025	A S AUTUNOISE (4301A)	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	A S AUTUNOISE(4301A)
15/11/2025	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	A S AUTUNOISE (4301A)	A S AUTUNOISE(4301A)
15/11/2025	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	U S ARBOISIENNE (4551X)	U S ARBOISIENNE(4551X)
15/11/2025	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 2 (20252620020068RST)	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	C A PONTARLIER(4564L)
22/11/2025	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	IS ALLIANCE RUGBY(5648P)
22/11/2025	A S AUTUNOISE (4301A)	U S ARBOISIENNE (4551X)	R C VESOUL(5550H)
22/11/2025	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 2 (20252620020068RST)	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	C S BEAUNOIS(4305E)
22/11/2025	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 2 (20252620020068RST)	C S BEAUNOIS(4305E)
22/11/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	A S AUTUNOISE (4301A)	R C VESOUL(5550H)
22/11/2025	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	IS ALLIANCE RUGBY(5648P)
22/11/2025	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	IS ALLIANCE RUGBY(5648P)
22/11/2025	U S ARBOISIENNE (4551X)	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	R C VESOUL(5550H)
22/11/2025	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	C S BEAUNOIS(4305E)
06/12/2025	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	S C COUCHOIS(4319V)
06/12/2025	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	U S ARBOISIENNE (4551X)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY(4552Y)
06/12/2025	A S AUTUNOISE (4301A)	BAZOIS POGUES VAUZELLES ST LEGER M16 A X (20252620020039RST)	C S BAZOIS RUGBY(6737Y)
06/12/2025	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY(4552Y)
06/12/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	S C COUCHOIS(4319V)
06/12/2025	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	S C COUCHOIS(4319V)
06/12/2025	U S ARBOISIENNE (4551X)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY(4552Y)
06/12/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	S C COUCHOIS(4319V)
06/12/2025	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	S C COUCHOIS(4319V)
06/12/2025	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	S C COUCHOIS(4319V)
13/12/2025	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	BAZOIS POGUES VAUZELLES ST LEGER M16 A X (20252620020039RST)	C S BEAUNOIS(4305E)
13/12/2025	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	F C SAN CLAUDIEN(5047L)
13/12/2025	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	A S AUTUNOISE (4301A)	U S ARBOISIENNE(4551X)
13/12/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	U S ARBOISIENNE (4551X)	U S ARBOISIENNE(4551X)
13/12/2025	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 2 (20252620020068RST)	HAUT DOUBS PONTARLIER PLATEAU 25 MORTEAU REG M16 (20252620020030RST)	F C SAN CLAUDIEN(5047L)
13/12/2025	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	IS ALLIANCE CHAUMONT LANGRES M16 (20252620020056RST)	C S BEAUNOIS(4305E)
13/12/2025	BAZOIS POGUES VAUZELLES ST LEGER M16 A X (20252620020039RST)	NUITS BEAUNE REG M16 (20252620020008RST)	C S BEAUNOIS(4305E)
13/12/2025	CHAGNY COUCHES GIVRY 2 (20252620020071RST)	ST CLAUDE CHAMPAGNOLE OYONNAX M16 2 (20252620020068RST)	F C SAN CLAUDIEN(5047L)
13/12/2025	U S ARBOISIENNE (4551X)	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	U S ARBOISIENNE(4551X)
13/12/2025	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	A S AUTUNOISE (4301A)	U S ARBOISIENNE(4551X)
13/12/2025	A S AUTUNOISE (4301A)	U S ARBOISIENNE (4551X)	U S ARBOISIENNE(4551X)
13/12/2025	ENTENTE MONTBELIARD BELFORT ASCAP RUGBY (4552Y)	VESOUL LURE M16 (20252620020046RST)	U S ARBOISIENNE(4551X)

Ordre des matchs :

La 1^{ère} rencontre de chaque plateau est programmée à 13H30.

Le club accueillant veillera à l'ordre des matchs selon les arrivées des équipes visiteuses et au respect d'un repos de 15mns en cas de matchs qui s'enchaîneraient pour une équipe.

L'ordre des matchs devra être partagé entre les staffs et les officiels de match lors du toss du 1^{er} match.

Plateau de 4 équipes : matchs en 2x10mns

Plateau de 3 équipes : matchs de 2x15 mns

Match sec : 2x30 mns (ou 4 x 15 minutes avec des pauses de 5 minutes entre chaque période (durée applicable sur demande des équipes).

PHASE FINALE :

Les équipes seront classées selon l'article 340-1 des RG de la FFR.

Les équipes classées de 3^{ème} à 6^{ème} s'affrontent en barrage comme suit sur le terrain du mieux classé :

Barrage 1 : 3^{ème} contre 6^{ème}

Barrage 2 : 4^{ème} contre 5^{ème}

Les équipes vainqueures des barrages affronteront les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} à l'issue de la phase qualificative, sur terrain neutre, comme suit :

1/2 finale 1 : 1^{er} – vainqueur barrage 1

1/2 finale 2 : 2^{ème} – vainqueur barrage 2

Les équipes vainqueurs s'affronteront en finale.

L'équipe vainqueure de la finale sera sacrée championne régionale 3

BONUS PARTICIPATIONS SEVEN M16 ET M19 :

La participation aux dates de SEVEN M16 et M19 étant sujette à l'attribution de points de bonus de participation, lors de la présentation des championnat jeunes 25-26 aux clubs lors la fin de saison 2024-2025, ainsi que dans les supports de communications des compétitions jeunes, la commission régionale a décidé d'attribuer les points ci-dessous pour chaque participation aux tournois de qualification.

BONUS PARTICIPATIONS SEVEN M16 ET M19 :

- Un bonus de 2 points règlementaires sera appliqué aux équipes ayant participé à 1 étape qualificative de Seven durant la saison.
- Un bonus de 4 points règlementaires sera appliqué aux équipes ayant participé à 2 étapes qualificatives de Seven durant la saison.
- Un bonus de 6 points règlementaires sera appliqué aux équipes ayant participé aux 3 étapes qualificatives de Seven durant la saison.

CALENDRIER GENERAL

28/09/2025	VACANCES SCOLAIRES	Proposition 1 POULE DE 7 OU 8	Festivals Jeu à X
04/10/2025			
11/10/2025		BRASSAGE	BRASSAGE
18/10/2025		SEVEN 1	
25/10/2025			
01/11/2025		A1	
08/11/2025		A2	FESTIVAL 1
15/11/2025		A3	FESTIVAL 2
22/11/2025			FESTIVAL 3
29/11/2025		A4	
06/12/2025		A5	FESTIVAL 4
13/12/2025		A6	FESTIVAL 5
20/12/2025			
27/12/2025			
03/01/2026			
10/01/2026		A7	FESTIVAL 6
17/01/2026		R1	
24/01/2026		REPLI	FESTIVAL 7
31/01/2026		R2	
07/02/2026		REPLI	FESTIVAL 8
14/02/2026			
21/02/2026		SEVEN 2	SEVEN
28/02/2026		R3	FESTIVAL 9
07/03/2026		R4	
14/03/2026		REPLI	FESTIVAL 10
21/03/2026		R5	
28/03/2026		R6	FESTIVAL 11
04/04/2026	PAQUES		
11/04/2026		SEVEN 3	SEVEN
18/04/2026		R7	FESTIVAL 12
25/04/2026			
02/05/2026		BARRAGES / ½ / ¼ / CLASSEMENT	FESTIVAL 13
09/05/2026		½ / CLASSEMENT	
17-18/05/2026		FINALES REGIONALES	FINALES REGIONALES

REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Article 1 – Désignations de représentants fédéraux sur les rencontres

Un représentant fédéral sera désigné sur chaque rencontre régionale U16 – U19 R1 et R2. Lorsque les rencontres U16 et U19 sont couplées celui-ci officiera sur les deux rencontres -16 ans et -19 ans à XV.

En cas de rencontres simultanées, ou de rencontres sur deux sites différents, un Représentant fédéral par rencontre sera désigné.

Article 2 – Défraiements des représentants fédéraux

Les frais des Représentants Fédéraux seront réglés par la Ligue Régionale à ces derniers.

Indemnités de 150 € par journée réparties comme suit :

50 € club A – 50 € club B – 50 € Ligue Régionale.

Dans le cas de rencontres simultanées un représentant fédéral sera désigné sur chacune des rencontres, avec un défraiement de 150 € par représentant. Le défraiement de ce deuxième représentant sera supporté par les deux clubs (75 € chacun).

Article 3 – Dates et Heures des Rencontres

Rencontre U16 – 13h30

Rencontre U19 – 15h00

En cas de rencontres couplées, les rencontres devront se dérouler sur le même site.

Article 4 – Modifications de Rencontres

Pour toute demande de modification de rencontre (changements d'horaires, de terrains, de reports), l'opération s'effectuera via Oval-e 2. Cette demande sera considérée comme accordée une fois la modification enregistrée sous Oval-e 2.

Article 6 – Matchs reportés

En cas de report d'un match, dont les conditions sont décrites dans l'article 313 des Règlements Généraux, la rencontre se déroulera à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel ou par choix de la Commission des épreuves.

Article 7 – Matchs sur terrains neutres – phases finales régionales

Frais d'organisation

L'association organisatrice percevra une indemnité de 300 €. Cette indemnité sera versée par la Ligue Régionale sur le compte Ligue en fin de saison.

Les frais d'arbitrage seront répartis à 50% entre les équipes en présence, hors finale.

Article 8 – Limitation du nombre de matches

Conformément à l'article 230.2 des Règlements Généraux, le titulaire d'une carte de qualification en cours de validité ne peut être inscrit sur une feuille de match en qualité de joueur, à plus d'une rencontre officielle organisée par la F.F.R. ou un organisme régional durant une même période de 72 heures. Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

Article 9 – Qualifications spécifiques et limitatives

Rappel art 320.2 de la FFR :

En rugby à XV et sauf règlementation particulière, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale, un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 15 feuilles de matchs en poule de 16, plus de 14 en poule de 15, etc. d'une équipe de niveau supérieur.

Dérogations :

- Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes qualifiées, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.
- Si au cours d'un même week-end, une association qui a son équipe « une » senior engagée en phase qualificative et son équipe « deux » qualifiée en phase finale, les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

Article 10 – Absence de point de Règlement Régional

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale pourra prendre toutes décisions jugées conformes à l'intérêt général du rugby, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne seraient pas expressément résolues par les commissions compétentes ou résolues dans le présent Règlement ou les Règlements Généraux de la FFR en vigueur. En cas d'urgence, la commission des Litiges est qualifiée en la matière et rend compte au comité directeur de la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur pour les articles non traités et non développés dans le présent règlement.